

La taxe de séjour 2016



La taxe de séjour est une somme perçue sur la population touristique qui permet aux communes ou aux groupements de communes de bénéficier de ressources supplémentaires destinées à favoriser la fréquentation du territoire. Notre agglomération ayant la compétence touristique, cette dernière perçoit la taxe séjour de ses 48 communes.

Cette taxe est instaurée pour les hébergements «à titre onéreux» et concerne :

- Les hôtels de tourisme
- Les résidences de tourisme
- Les meublés de tourisme (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes de groupes...)
- Les villages vacances
- Les terrains de camping et caravaning, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air.

Sont soumis à la taxe de séjour les touristes qui ne sont pas domiciliés dans la commune ou n'y possède pas une résidence pour laquelle ils paieraient une taxe d'habitation.

Sont exonérés de plein droit les personnes mineures, les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans les communes de l'agglomération du bassin de Brive.

En tant qu'hébergeur, vous devez percevoir auprès des clients qui séjournent chez vous une taxe de séjour au réel et ce, avant le départ du client. Ce dernier recevra en retour une facture ou une quittance faisant état du paiement de la taxe.

Pour 2016, pas de nouvelles dispositions et les tarifs restent inchangés par rapport à 2015.

Des guides pour vous aider sont à votre disposition concernant :

- guide hébergeur pour télédéclarer la taxe de séjour simplement
- guide accueil pour facturer facilement la taxe de séjour

Pour plus d'informations sur la taxe de séjour, consultez le site de la taxe ou contactez l'Agglomération du bassin de Brive au 05 19 31 00 30. Site dédié : <https://agglobrive.taxesejour.fr>.



Philippe TILLET
1er adjoint

Conseiller communautaire

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vos élus ont participé à plusieurs réunions d'information et de sensibilisation des maires sur la pollution nocturne de l'éclairage public et ses conséquences néfastes sur les écosystèmes (faune et flore). De nombreuses communes ont depuis longtemps fait le choix d'éteindre une partie de la nuit leur éclairage pour des raisons environnementales et économiques, sans conséquences négatives sur la sécurité et la délinquance.

Nous avons eu le débat sur le sujet au conseil municipal de novembre 2015, quasi unanimement nous avons fait le choix d'une extinction de minuit à 5 heures.

Nous avons mis en œuvre cette décision il y a quelques semaines, après une modification sur la gestion des horloges par l'entreprise Miane. Nous restons à votre écoute et vos avis sur les horaires choisis.



La fréquentation de janvier à mars 2016

	Janvier	Février	Mars	Moyenne	Nombre enfants scolarisés
Groupe 1	10	15	15	13	19
Groupe 2	15	15	15	15	20
Groupe 3	22	24	23	23	33
Groupe 4	20	23	21	21	32
TOTAUX	67	77	74	73	104
Pourcentage	64%	74%	71%	70%	

¹ Groupe 1 : P et MS ; ² Groupe 2 : GS et CP ; ³ Groupe 3 : CP et CE1 ; ⁴ Groupe 4 : CE2, CM1 et CM2

La 1^{ère} période 2016 aura permis à la classe de Grande Section, 20 enfants en 2 groupes, de participer chaque semaine aux différentes activités d'éveil musical, de découverte des instruments et tout cet environnement, fait pour révéler ou permettre à nos jeunes enfants d'apprécier le bonheur apporté par la musique.

Voici différentes activités abordées pendant les séances :

- . Chants, exploration de la voix
- . Écoute de musique classique, musique moderne, musique du monde, écoute de la production sonore du camarade.
- . Présentation et manipulation de divers instrument de musique (piano, violon, accordéon).
- . Jeu de rythmique avec les lollipop (tambourins) et exploration des percussions corporelles.
- . Jeu mélodique avec les cloches musicales et boomwhackers (tubes sonores).
- . Les paramètres du son, la gamme de do : écoutée, chantée et jouée avec le xylophone, le piano, les cloches musicales et boomwhackers.

A partir de ces activités, Marie-Laure JEROME, notre intervenante, a sollicité nos enfants dans ces domaines :

- . L'écoute globale et l'écoute analytique
- . L'imagination, la création
- . La mémoire
- . Le langage
- . La motricité
- . La relaxation

Ainsi, nos enfants ont exploré avec plaisir leur corps comme instrument de musique : voix et percussions corporelles.

De plus, les grands (CM1 et CM2) ont pu quelques vendredis approfondir ou découvrir, avec Fabrice, des informations sur l'Euro 2016 par le biais de quizz, de jeux...

Les autres groupes sont toujours encadrés par notre personnel communal de plus en plus performant. En effet, nos agents continuent de suivre des formations lors des vacances scolaires afin de pouvoir proposer toujours de nouvelles activités. Voici les différents ateliers suivis : Peintures, découpage, collage, assemblage, pour fabriquer, par exemple : lors du Nouvel Chinois des dragons, chapeaux, guirlandes... Lors des fêtes de Pâques des lapins, œufs, poules...

De plus, lorsque le temps l'autorise, des sorties vélos et trottinettes pour les maternelles. Enfin, les Primaires ont pratiqué des jeux à l'intérieur comme les jeux de sociétés et les puzzles... et des jeux d'extérieur comme les jeux de ballons.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint